

RÉFÉRENCE

LA MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE TOUJOURS LÀ POUR VOUS

Céréaliers, éleveurs, viticulteurs, ...
comment faire face aux nouvelles activités,
aux nouvelles réglementations, aux
nouveaux risques ?
Avec Référence, vous bénéficiez d'une
protection complète pour votre exploitation.
Cette multirisque couvre vos biens,
votre responsabilité civile, vos pertes
d'exploitation et la mortalité de vos
animaux.

LES POINTS FORTS

- **Une couverture personnalisée :** prise en compte des spécificités de votre filière et de vos activités complémentaires.
- **La prise en compte des évolutions réglementaires :** normes environnementales, sanitaires...
- **Des garanties et services professionnels :** information juridique téléphonique, service de prévention pour une plus large connaissance et une meilleure gestion de vos risques...



Référence en bref

► VOTRE REVENU PROTÉGÉ

Une indemnisation en cas de pertes financières liées à l'interruption ou à la réduction d'activité à la suite d'un sinistre garanti.

► UNE PROTECTION COMPLÈTE DE VOS RESPONSABILITÉS

Une prise en charge des conséquences financières de vos responsabilités, y compris le retrait et la destruction des lots de produits défectueux ou la réhabilitation du milieu naturel en cas d'atteinte à l'environnement.

► VOS BÂTIMENTS, VOTRE MATÉRIEL, VOS MARCHANDISES

Une seule et même protection pour plus de simplicité... et en cas de sinistre sur vos matériels, vous pouvez percevoir une indemnité fondée sur la valeur de remplacement ou de réparation d'un produit actuel équivalent qui ne tient pas compte de la vétusté du matériel sinistré.

► VOS ANIMAUX

Une protection adaptée en cas de mortalité de vos troupeaux ou de vos animaux de valeur suite à un accident ou à une maladie, ainsi qu'une couverture de vos élevages spécialisés en cas d'accident.

► VOS ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

Des garanties étendues pour l'agrotourisme ainsi que pour vos activités de vente directe sur l'exploitation ou sur les marchés et les foires.

Les garanties, mode d'emploi

Avec votre conseiller Groupama, spécialiste du monde agricole, vous bâtissez une solution d'assurance répondant au mieux à vos besoins et à ceux de votre exploitation.

Référence, c'est la protection...

DE VOTRE REVENU	DE VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE	DE VOS BIENS	DE VOS ANIMAUX	DE VOS ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION
avec une garantie « pertes d'exploitation » suite à :	avec une couverture large :	avec une indemnisation possible pour :	avec une couverture adaptée pour :	avec des garanties spécifiques pour :
<ul style="list-style-type: none"> incendies ; dommages électriques ; événements naturels ; attentats ; catastrophes naturelles ; ... 	<ul style="list-style-type: none"> RC Exploitation ; RC Atteinte à l'environnement (y compris la remise en état du milieu naturel) ; RC du fait de travaux réalisés pour compte d'autrui ; RC du fait des produits livrés (commercialisation de produits défectueux) ; ... 	<ul style="list-style-type: none"> vos bâtiments ; le matériel usuel de votre exploitation ; vos matériels spécifiques ou de forte valeur ; vos marchandises, vos approvisionnements et vos productions animales et végétales ; ... 	<ul style="list-style-type: none"> vos troupeaux ; vos animaux à forte valeur ; vos élevages spécialisés. 	<ul style="list-style-type: none"> les séjours d'enfants à la ferme ; un parc animalier et l'accueil du public ; l'exploitation d'une installation de production d'électricité ; la vente directe sur l'exploitation ou sur les marchés, les foires, les salons ; les équipements de production d'énergies renouvelables ; les élevages atypiques ; ...

Référence est une offre d'assurance multirisque professionnelle qui offre une grande souplesse. Elle permet de bénéficier de différents niveaux de garantie, de franchise et d'indemnisation pour répondre au mieux à vos attentes spécifiques.

Votre contrat au fil des jours

- À tout moment, vous pouvez demander d'adapter vos garanties, les franchises ainsi que vos options en fonction de l'évolution de vos activités et des cycles de production de votre exploitation.
- En cas de sinistre, vous êtes indemnisé dans les 15 jours qui suivent l'accord sur le montant de l'indemnisation (sauf pour la garantie « Catastrophes naturelles »).

► ZOOM SUR LE RÉÉQUIPEMENT À NEUF

En cas de sinistre sur votre matériel de moins de 10 ans (incendie, tempête, dommage électrique, bris, dégât des eaux, matériel transporté, dommages sur marché, foire et salon), avec la garantie « Rééquipement à neuf », vous êtes indemnisé pour vous aider à redémarrer votre activité au plus vite avec un matériel actuel d'usage équivalent.

En savoir plus

Contactez votre conseiller Groupama pour bénéficier des solutions adaptées à votre activité.
Rendez-vous sur : www.groupama-agri.fr

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat.

Document et visuels non contractuels – Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles. Groupama Protection Juridique, SA au capital de 1 550 000 €. 321 776 775 RCS Paris. 45 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris – Entreprises régies par le Code des Assurances – Réalisation :  atmédia – Illustration : M. Suprême – Le groupe Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur référencé « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.